

# L'HUMANITE ROUGE

PARTI COMMUNISTE MARXISTE LENINISTE

## Abroger la constitution

La décision du Conseil constitutionnel de juger non-conformes à la Constitution 7 articles de la loi de nationalisation et d'interdire sa promulgation, ne saurait surprendre. La création de ce Conseil constitutionnel date de la Constitution de 1958. Chargé en particulier de contrôler le caractère constitutionnel des lois votées par le Parlement, il se situe au-dessus de celui-ci, de même que du gouvernement et du président de la République. Ainsi neuf «sages», désignés par les présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat, peuvent prendre des décisions sans appel.

Il ne faut pas, en fait, s'en tenir au Conseil constitutionnel et à son rôle. Celui-ci n'est qu'un des rouages de la Constitution de la Ve République. Issue du coup de force militaire d'Alger, cette constitution est l'expression institutionnelle, dans tous les domaines, de la domination des monopoles capitalistes et impérialistes, de la domination de la bourgeoisie monopoliste. Alors que la IVe République était marquée, sur le plan des institutions, par le rôle prépondérant du Parlement et par l'instabilité gouvernementale, le développement rapide du capitalisme monopoliste d'Etat, au lendemain de la seconde guerre mondiale, rendait nécessaire que les monopoles prennent en mains les leviers de l'Etat, disposent d'un appareil d'Etat organisé au service de leur domination tant des travailleurs de France que des peuples du Tiers Monde. La Constitution de 1958 est la traduction, sur le plan des institutions, de cette prise en mains. C'est une constitution de la bourgeoisie monopoliste.

Des changements décisifs en faveur des travailleurs peuvent-ils intervenir sans abroger cette constitution, sans s'attaquer à l'ensemble des rouages de l'appareil d'Etat bourgeois? Une fois de plus, les faits montrent que non. Déjà, cet été, quand le gouvernement avait envisagé de mettre en œuvre la promesse électorale du droit de vote des travailleurs immigrés aux municipales, il avait buté sur le caractère anticonstitutionnel de cette mesure. On pourrait prendre bien d'autres exemples du carcan que représente cette Constitution de 1958, faite sur mesure pour les besoins du grand capital.

Pourtant la seule réforme constitutionnelle prévue dans les 110 propositions du PS, consiste à ramener de 7 à 5 ans la durée du mandat présidentiel. Le «socialisme à la française» de François Mitterrand serait donc compatible avec la Constitution de 1958. Il n'y aura, en fait, pas de socialisme, c'est-à-dire de réel pouvoir des travailleurs dans tous les domaines, de rupture avec le capitalisme et l'impérialisme, sans abroger cette constitution faite par et pour les monopoles, sans élaborer des institutions complètement nouvelles, avec un système d'assemblées populaires élues, à tous les échelons, sur la base de la démocratie directe, comme le propose le programme du PCML adopté à son IVe Congrès.

Pierre BAUBY



## NATIONALISATIONS

### 9 «SAGES»

## CONTRE LA MAJORITE DES FRANÇAIS

Nationalisations : elles sont repoussées à plus tard, elles coûteront beaucoup plus cher. Nombre de Français ont appris avec stupéfaction la nouvelle en même temps qu'ils apprenaient l'existence du Conseil constitutionnel. Neuf «sages» qui siègent au Palais Royal, sans avoir été désignés par le suffrage universel, et qui n'ont — officiellement — de compte à rendre à personne, se permettent de bloquer un processus dont le principe a été largement approuvé par le suffrage universel et surtout d'augmenter une note déjà lourde en la faisant passer de 35 à 55 milliards.

Des sages, pas si sages que ça! Ces neuf sages présentés comme étant au-dessus de la mêlée, ont tous été nommés par la droite et, pour la majorité d'entre eux, sont liés aux partis de droite. C'est le cas de Roger Frey qui fut secrétaire général de l'UNR (en 58-59) et une dizaine de fois ministre sous la Ve République, notamment lors des assassinats de Charonne où il sévissait à l'Intérieur. Il a fait partie du comité de préparation de la Ve République. C'est Pompidou qui l'a nommé au Conseil constitutionnel en 1974. Monnerville, le doyen (85 ans). Cet ex-président du Sénat, ex-radical, a été nommé par Poher. René Brouillet, nommé par Edgar Faure alors président du Sénat, fut directeur de cabinet de de Gaulle. Quant à Louis Gros, il doit s'y connaître en matières d'actions et d'obligations, vu qu'il était administrateur de sociétés. Il fut aussi vice-président du Sénat (Républicain indépendant). Il doit sa nomination à Poher. Administrateur du Printemps S.A. et de Unifer, André Ségalat a dû vibrer au sort des pauvres actionnaires. Il a été désigné par Giscard. Quant à Peretti, ancien président (UDR) de l'Assemblée nationale, il fut aussi commissaire de police et

préfet. Louis Joxe, le septième larron, fut plusieurs fois ministre sous Pompidou. C'est Chaban-Delmas qui l'a envoyé au Conseil constitutionnel. Lecourt, nommé par Poher, fut président de la Cour de justice des communautés européennes. C'est Giscard d'Estaing qui, en 1980, a désigné Vedel, doyen de la Faculté de droit de Paris, comme membre de l'assemblée du Palais Royal. Ces hommes qui, pour la plupart, sont d'ex-ministres de droite ou des membres de Conseil d'administration, font aujourd'hui encore la politique des grands monopoles.

Le verrou a fonctionné. Le Conseil constitutionnel, institution qui n'est contrôlée par personne, a fonctionné comme un verrou bloquant des mesures votées par la majorité du Parlement. Créée en 1958, par de Gaulle, cette institution a pour objectif principal de veiller à ce que les lois votées soient bien conformes à la Constitution. Il a pouvoir d'empêcher la promulgation d'une loi. Initialement dans la Constitution de 1958, le Conseil constitutionnel ne pouvait être saisi que par le président de la République, le premier ministre ou bien les présidents des deux assemblées. Ce qui laissait de grandes possibilités... Mais la signature du programme commun en 1972, puis les législatives de 1973, renforcèrent l'hypothèse d'une arrivée de la gauche au pouvoir.

Mais Giscard veillait. En octobre 74, modifiant la Constitution, il assouplit les possibilités de saisine du Conseil constitutionnel. Désormais, outre le chef de l'Etat, du gouvernement et les présidents des deux assemblées, un groupe de 60 députés ou bien de 60 sénateurs peut saisir le conseil. Voilà qui facilite la tâche d'une opposition qui même minoritaire devant le suffrage universel dispose encore des neuf

juges qu'elle a elle-même nommés quand elle était au pouvoir. Désignés pour neuf ans par le président de la République, ainsi que par les présidents des deux assemblées, renouvelables par tiers tous les trois ans, les conseillers constitutionnels sont assurés d'une certaine durée. Il faudra que le PS attende 1989, avant d'avoir désigné la majorité des neuf «sages» du Palais Royal.

Tiré par les députés de droite, le signal d'alarme a fonctionné, le train des nationalisations est bloqué. Les travailleurs qui en masse avaient voté contre la politique des monopoles,

Suite page 3

## Entre nous ...

### TEL QU'EN LUI MEME

Il vient de dire au sujet de la Pologne : «Le peuple en avait assez de ce désordre... l'état de siège était la solution de la dernière chance dans un pays qui s'enfonçait dans une situation que nous avons bien connue en Mai 68. Les gens en avaient ras le bol.»

Dans les temps giscardiens, ce monsieur avait ses entrées à l'Elysée pour y discuter business. Car, ce champion de l'ordre a fait son beurre avec les pays de l'Est. Le pinard et ses trafics ne lui sont pas étrangers. Et, en 1953, ce faiseur de fric fut chargé de trainer dans la boue l'ancien mutin de la Mer noire, André Marty. Mais oui, vous l'avez reconnu : Jean-Baptiste Doumeng fidèle à lui-même.

## 971 000 ACCIDENTS AVEC ARRÊT DE TRAVAIL EN 1980

Selon les premières statistiques de la CNAMTS, il y a eu 971 000 accidents avec arrêts de travail en 1980, pour une population estimée à 14 millions de salariés. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 1979 (979 578, soit -0,8%). 101 800 accidents graves et 1 423 accidents mortels se sont produits en 80. Là aussi, les chiffres semblent en légère diminution par rapport à 79 (104 206 accidents graves, et 1 484 accidents mortels).

## HYPERS-FRAUDEURS

1 800 infractions ont été enregistrées en octobre et novembre au blocage des prix des services et des produits alimentaires sensibles. Sur 40 000 établissements contrôlés pendant plus de deux mois, on a relevé 4,5% de contrôles positifs. On trouve en tête les grandes surfaces avec 17% des infractions, devant les réparateurs de produits électroménagers : 7%; les boulangers : 6,5% et les petites et moyennes surfaces.

## CHUT! LA DROITE RÉFLÉCHIT.

Nouveau venu dans la troupe des clubs de droite : le GRAL (Groupe de recherche pour l'action libérale) avec pour objectif avoué : assurer le lien et les échanges entre les parlementaires, les économistes et des «représentants des milieux sociaux-professionnels attachés aux principes du libéralisme politique et économique». Députés UDF et nouveaux économistes se côtoient dans ce club.

Ainsi, Georges Mesmin (Paris), Alain Madelin (Ille-et-Vilaine) proche de l'extrême droite, François Léotard (Var) qui, en novembre dernier, s'est démené pour empêcher le rapatriement des archives algériennes. Le même Léotard a arpenté les rues

## ETAT UDF PAS MORT

Etat UDF pas mort, c'est la conclusion d'un dossier de *L'Express* sur l'Etat. Sur les 600 postes de hauts fonctionnaires nommés directement par le gouvernement (ambassadeurs, préfets, directeurs d'administration, directeurs d'entreprises publiques) seulement 60 ont changé de titulaire depuis le 10 mai! Soit un peu moins de 20% de la totalité des postes. Les préfets n'ont fait que permuter entre eux, il y a eu très peu de mises à l'écart. Un des ministères restés en l'état : celui de l'Economie et des Finances, on y retrouve les grands commis placés par Giscard. Sur certains problèmes la continuité est poussée très loin : à tel point que Haberer, directeur du Trésor, ancien directeur de cabinet de Debré, proposé pour le poste de P-dg de Paribas par Delors, était déjà le candidat de Giscard pour le remplacement de Moussa. Ceux qui ont crié à la chasse aux sorcières, ont voulu simplement limiter les dégâts et sauvegarder le maximum de postes-clés tenus par les hommes de Giscard. Ils n'ont pas mal réussi. Cela explique la mauvaise grâce que mettent les hauts fonctionnaires à appliquer des réformes jugées, par ailleurs, insuffisantes et timides. Cela explique les circulaires ministérielles qui s'égarent, comme à la Justice ou à la police. Bergeron, aussi, en sera pour ses frais. Toujours selon *L'Express*, chaque fois qu'un membre du PCF a accédé à un poste de responsabilité à la tête d'une administration, il s'agissait d'un secteur où la CGT n'était pas majoritaire. Et, dans la plupart des cas, un chef d'administration du PCF sera fermement aidé et conseillé par un adjoint membre du PS.

d'Aix en tête d'une manifestation criant «A mort Mitterrand». Quant aux économistes, ils ont pour noms : Salin, Lepage, Garrello et Aftalion. Ils s'étaient retrouvés au colloque «Alternative au socialisme», sous la bannière de Pauwels et Saunié-Seïté pour la croisade antimarxiste. Ils entendent réhabiliter la notion de profit dans l'opinion publique en citant l'exemple du pays de l'économie libérale, les USA de Reagan et des 9 millions de chômeurs.

## PEYREFITTE ET LE DOSSIER PERDU DANS LA NUIT DES TEMPS

En 1964, Jean-Claude Saint-Aubin décédait dans un accident de la circulation. Des barbouzes auraient pris sa voiture pour celle d'un membre de l'OAS qu'ils pourchassaient. Voilà 17 ans que les parents de St-Aubin tentent d'éclaircir cette affaire. Or, il s'avère aujourd'hui que le

dossier, qui contient des milliers de pages, a disparu en 1978 ainsi que sa copie. A cette époque, Peyrefitte présidait aux destinées de la Justice. Mais il a sans doute oublié. Cette affaire se perd dans la nuit des temps, de même que sa participation au gouvernement Giscard.

## QUI A FAIT SEQUESTERER ILLÉGALEMENT EDINNE AKIMI ZINE?

Michel Poniatowski ne sera pas entendu dans l'affaire Akimi Zine. Ainsi en a décidé la Chambre d'accusation de Paris. En 1978, Edinne Akimi Zine avait été sequestré illégalement durant 4 jours dans un commissariat avant d'être refoulé. Son avocat, M<sup>re</sup> Prud'homme, du Barreau de Grenoble, avait demandé un supplément d'information contre celui qui en tant que ministre de l'Intérieur avait fait appliquer par un commissaire une circulaire illégale. Le commissaire prétend avoir agi, sur ordre d'en

haut, en vertu d'une circulaire du 11 juillet 1967 annulée par le Conseil d'Etat. De plus cette circulaire concerne les cas d'expulsion. Or, il s'agissait en l'occurrence d'un cas de refoulement. Il y avait donc double irrégularité.

Edinne Akimi Zine s'est pourvu en cassation. Le prince Poniatowski ne devrait-il pas répondre de ses actes, surtout lorsqu'il s'agit de la séquestration d'un immigré?

## WANTED BASSOT

10 mai : au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable. C'est ce que doivent aujourd'hui constater certains membres de l'entourage giscardien compromis



dans des affaires pour le moins crapuleuses et que la justice semble retrouver après des dizaines d'années de recherches actives.

Le Parquet vient de demander au juge d'instruction de convoquer Bassot, député UDF de l'Orne, afin qu'il soit confronté à la famille Gorel.

Le 20 décembre 68, Raymond Gorel, ex-trésorier de l'OAS, était enlevé puis, sans doute, assassiné par d'anciens complices dont l'intention était de récupérer le

magot. Depuis, la famille Gorel demande à la justice d'entendre Bassot qu'elle soupçonne d'être au courant de cette affaire. Or, jusqu'au 10 mai, Bassot disposait d'un bureau à l'Elysée où il s'occupait d'organiser voyages et campagnes électorales de Giscard. Lié à l'OAS et à l'extrême-droite, ce monsieur était un expert es-services d'ordre. Il utilisait aussi les services d'une société de vigiles : la Century — aujourd'hui disparue — mais dont on retrouve périodiquement d'anciens membres impliqués dans des trafics d'armes au profit du terrorisme de droite.

## CE FONCTIONNAIRE GISCARDIEN QUI CONTROLE LES PRIX

Il s'appelle André Blanc. Il est chargé de veiller à l'application de la trêve des prix conclue entre Jacques Delors et les professionnels du commerce. Directeur de la Concurrence et de la Consommation au ministère des Finances, il était déjà en place sous Giscard et Monory. Giscard l'avait placé à ce poste en 1978 pour appliquer sa politique de libération des prix. C'est lui qui avait suspendu le contrôle des prix industriels et commerciaux avant de muter plusieurs centaines de fonctionnaires dans d'autres services. Il ne reste aujourd'hui que 2 300 fonctionnaires en tout et pour tout pour assurer le contrôle des étiquettes sur l'ensemble du territoire. M. Blanc a beaucoup fait pour la liberté des prix. Tout laisse à penser qu'il continuera à mettre loyalement ses compétences au service de cette même liberté. Les adversaires du blocage peuvent dormir sur leurs deux oreilles! Quant au chiffre d'inflation que Delors veut ramener de 14% à 10%, on peut craindre qu'il ne poursuive son séjour sur les hautes cimes.

Rubrique réalisée par  
Léon CLADEL

## FLASH ECONOMIE

### LA FILIERE ELECTRONIQUE TOTALE EN PROJET

«Nous devons faire en sorte que l'industrie électronique française soit en 1990 la troisième du monde.» c'est ce que F. Mitterrand a déclaré au colloque sur la recherche et la technologie. A cet effet, des restructurations dans l'informatique sont en cours. L'objectif : maîtriser l'intégralité de la filière électronique et reconstruire ainsi une filière française de toute l'électronique. Il s'agit d'engager une restructuration de l'ensemble de l'appareil productif français autour de filières complètes et non plus de seuls créneaux, comme le voulaient Giscard-Barre. Et, la filière électronique nécessaire à la modernisation de l'appareil industriel occupe une place de premier plan.

Le projet : il consiste à faire du trust CII-Honeywell-Bull, détenu majoritairement par la France (53% contre 47% par le trust US Honeywell-Bull) et qui figure sur la liste des entreprises à nationaliser, une «place forte» autour de laquelle graviteront les autres firmes de la branche. En particulier dans la mini-informatique. «Ce qui prime aujourd'hui — affirme-t-on — c'est la cohérence du développement de l'ensemble de l'industrie informatique et particulièrement dans la mini-in-

formatique» : c'est l'idée de l'informatique totale, faisant corps avec celle de filière industrielle, qui domine ici.

Dans ce sens, CII-Honeywell-Bull et Thomson sont invités à coopérer étroitement. On projette à cet effet la création de sociétés de développement industriel pour faciliter la liaison recherche-industrie, en faveur de ces deux firmes.

Première conséquence : la SEMS, filiale informatique de Thomson devra rompre ses accords avec la firme US SEL, qui devait commercialiser un mini-ordinateur US de haut de gamme.

Deuxième conséquence : CII-Honeywell-Bull et Thomson s'associeront pour fabriquer des composants de base, Thomson en constituant le pôle principal.

Le soutien public : 800 millions de francs seront octroyés par les pouvoirs publics en cinq aides à ce secteur.

Quant au trust Honeywell-Bull il semble que, dans les sphères gouvernementales, l'on veuille maintenir la coopération technique et commerciale avec cette firme américaine (47% du capital).

En revanche, quel est le sort réservé à St-Gobain-Pont-à-Mousson qui a mené toute une

politique de redéploiement sous Giscard, rachetant à la Compagnie Générale Electrique ses parts dans CII-Honeywell-Bull en 1980 et 20% des parts dans l'un des premiers fabricants mondiaux de la bureautique, le trust italien Olivetti?

On songe à confier aux machines Bull le holding qui détient le contrôle à 51% par St-Gobain et les parts CII-Honeywell-Olivetti pour, sans doute, dégager St-Gobain de ses activités informatiques et bureautiques, celui-ci devant se spécialiser encore plus dans ses activités traditionnelles (verre, mécanique, bois). Enfin, l'on ne connaît pas encore l'avenir de Logabax, contrôlé à 65% par Olivetti et indi-

rectement pour 35% par St-Gobain.

Bref, des composants aux ordinateurs, en passant aussi par les télécommunications, il s'agit de faire face aux USA et au Japon en édifiant une filière française électronique totale. Ceci en s'appuyant sur les atouts technologiques français des trusts liant recherche et production. Toutefois, à travers ces vastes restructurations, y-a-t-il menaces sur les emplois? Lorsque l'on entend Jean Le-Garrec nous dire que la loi de nationalisation ne prévoit pas de garantie de l'emploi et que celle-ci «doit faire partie de la réussite de l'entreprise», on peut le redouter.

Catherine LEMAIRE

### LES DETTES DU TIERS-MONDE S'AGGRAVENT

La dette des pays en voie de développement est passée de 87 milliards de dollars en 1971 à 524 milliards en 1981, soit une progression moyenne de près de 20% par an.

Dans ce total, la part des banques privées et autres établissements financiers privés des pays impérialistes, qui prêtent aux conditions du marché, est passée d'un quart à la moitié du total. La part de la Banque mondiale et des organisations internationales est restée inchangée à environ 12%.

Chaque année, les pays emprunteurs doivent payer le service de la dette, c'est-à-dire le remboursement des prêts venus à échéances et les intérêts de l'ensemble des prêts. Les charges du service de la dette ont augmenté plus vite que la dette elle-même, passant de 11 milliards de dollars en 1971 à 112 milliards en 1981, soit une progression de 26% par an en moyenne. La part des intérêts est passée de 30% à 40% dans le service de la dette.

L'augmentation des taux d'intérêts sur les marchés financiers

intervient pour une large part dans cette augmentation. Le service de la dette représente en 1981 plus de 21% de la dette totale.

Les réserves des pays en voie de développement ne représentent souvent qu'une partie du service annuel de la dette. Ainsi le Brésil devait 56,6 milliards de dollars fin 1980, il avait remboursé 13,4 milliards au titre du service de la dette et ses réserves n'étaient que de 5,9 milliards. L'Algérie a une dette de 17,8 milliards, a payé 4,6 milliards en 1980 et n'a que 4 milliards de réserves.

Les pays en voie de développement les plus démunis ne supportent qu'une petite partie du fardeau de la dette du Tiers Monde, mais les charges vont s'alourdissant et les problèmes de balance des paiements s'aggravent. Pour des pays comme l'Inde, le Pakistan, l'Égypte, le rapport du service de la dette à leurs recettes d'exportation a diminué au cours de la dernière décennie.

La situation des pays en voie de développement devrait s'aggraver prochainement à cause de la récession qui touche les marchés mondiaux d'exportation, du niveau élevé des taux d'intérêt et de la stabilisation des cours des matières premières que ces pays exportent, c'est-à-dire de la baisse de leur valeur réelle, du fait de la hausse des prix des produits qu'ils importent en provenance des pays impérialistes.

Pierre BAUBY

## ETATS GENERAUX DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

### RATTRAPER LE JAPON ET LA RFA

Les Etats généraux de la Science tenus les 13, 14, 15 et 16 janvier, témoignent de l'importance que le gouvernement attribue au développement de la recherche et de la technologie dans la stratégie du PS pour sortir de la crise.

Dans quelques mois, une loi d'orientation et de programmation traduira dans les faits les orientations précisées au cours de ce colloque. En 1982, le budget civil de la Recherche s'élève à 25,4 millions de francs, soit un accroissement de 29,6% par rapport à 1981. Le budget civil de la Recherche et du développement technologique, considérablement augmenté, se développe, en 1982, autour de cinq axes :

**Développement des moyens humains :** déjà 625 postes ont été créés par le biais de la loi de finances rectificative de juillet 81. Le budget de 1982, prévoit la création de 1 727 postes. Au total, depuis juillet 81, 2 352 emplois nouveaux seront créés dans le domaine de la Recherche, soit un accroissement de 4,8% des effectifs de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs.

**Développement des moyens techniques :** un effort est prévu en faveur de la restructuration des moyens de travail des équipes : crédits de fonctionnement, d'équipement en matériel. Toujours dans le budget 82,

l'accent est mis sur un point très important pour le gouvernement : le financement de programmes dans le but de valoriser les acquis scientifiques et techniques et préparer les industries futures.

**L'innovation industrielle :** c'est le troisième axe de ce budget et le pivot de la politique de la Recherche. Le ministère entend par des actions, inciter au développement de la recherche industrielle et de l'innovation. Autrefois séparés, les moyens de la recherche seront réunis sous l'autorité de Chevènement dont le ministère dirige la recherche et la technologie. Une partie importante des crédits du Fonds de la recherche sera allouée à la DIT (Délégation à l'innovation et la technologie) et à l'ANVAR (Association pour la valorisation de la recherche).

**Information technique et scientifique :** le quatrième axe et non le moindre. Des banques de données et de diffusion de la connaissance scientifique et technique vont être mises en place. Les crédits pour l'édition de l'information scientifique et technique ont augmenté de plus de 4% par rapport à 1981.

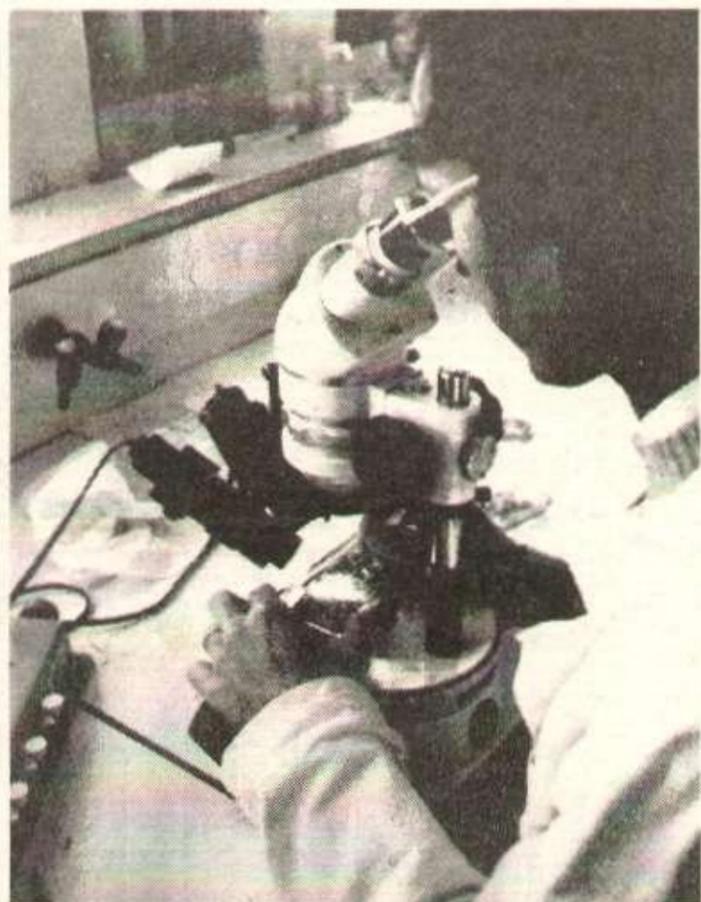
**Recherche fondamentale :** les missions prioritaires : la restauration de la recherche fondamentale (opposée à la recherche appliquée) et la relance de la recherche dans les sciences sociales.

#### LES FILIERES

Les secteurs choisis pour développer la recherche sont au nombre de six : les biotechnologies, la filière électronique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies nouvelles, la liaison de la recherche avec l'emploi et l'amélioration des conditions de travail, la robotique, la coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement. Ces secteurs sont jugés, par le gouvernement, comme stratégiques quant à l'indépendance nationale et la compétitivité de l'économie pour « l'instauration d'un nouveau modèle de développement ».

On ne lésine pas sur les moyens. Le financement public augmentera de 17,6% par an en volume. La progression du recrutement du personnel de recherche sera de près de 4,5% par an. Le gouvernement entend sensibiliser l'opinion publique au vaste effort de développement de la recherche. L'enseignement secondaire sera doté de moyens nouveaux pour familiariser la jeunesse à la science. La recherche sera développée dans les universités en liaison avec l'industrie. Il s'agit pour le gouvernement, d'augmenter le nombre d'entreprises qui participent à la recherche et de renforcer les efforts de celles qui en font déjà (1 300 aujourd'hui). Pour

le gouvernement, la recherche doit être diffusée dans l'ensemble du tissu industriel et non plus seulement dans les secteurs de pointe. La concertation doit permettre, toujours selon le ministre de la Recherche, de mobiliser les travailleurs pour augmenter la productivité. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le développement de la recherche constitue, pour le pouvoir, le levier qui, conjugué aux nationalisations, doit permettre l'essor des filières françaises de développement (par exemple, la filière électronique constituée



autour des monopoles nationalisés). Par le biais de ces filières, le gouvernement entend restaurer la productivité et la compétitivité de l'économie pour partir à la reconquête du marché intérieur et mondial. Les six domaines définis par le PS doivent, en 1990, jouer le rôle tenu dans les années 60 par les grands programmes de développement technologique, qui étaient : l'atome, l'espace, l'informatique et l'aéronautique. Une nouvelle étape pour l'impérialisme français.

Léon CLADEL

## LEGISLATIVES PARTIELLES

### UNE MAUVAISE SURPRISE

Les résultats des quatre législatives partielles qui ont eu lieu le 17 janvier, ont surpris désagréablement. Voir revenir des Peyrefitte, Dominati, de Bénouville, c'est-à-dire quelques-uns des plus beaux fleurons de la réaction, à l'Assemblée nationale vient rappeler que la droite politique est toujours là et bien là. De toute évidence, ce succès de la droite tient surtout à l'ampleur des abstentions dont les candidats présentés par le PS ont fait les frais. La démobilisation de l'électorat, classique pour des élections partielles, a

été marquée pour ceux qui avaient voté à gauche en juin dernier.

Les candidats de droite ne retrouvent pas leurs voix (Dominati : 9 591 contre 11 189 ; de Bénouville : 12 002 contre 12 855 ; Peyrefitte : 28 532 contre 29 578 ; Bourg-Broc : 27 569 contre 33 278). Mais le phénomène est bien plus marqué pour les candidats PS (Dabezies : 6 363 contre 11 246 ; Farandjis : 8 135 contre 12 807 ; Fromion : 22 151 contre 29 765 ; Chépy-Léger : 22 860 contre 33 534). Comment expliquer cette dé-

mobilisation? On peut émettre l'hypothèse d'une certaine déception d'une partie de l'électorat devant l'action gouvernementale. L'absence d'enjeu décisif dans ces élections a également contribué de façon importante à la démobilisation, leur résultat était sans effet national. Il faut également s'interroger sur l'effet qu'a eu la non-présentation de candidats du PCF. Il est probable que cette décision a eu pour effet d'amener à s'abstenir une part non négligeable de l'électorat PCF ne se reconnaissant pas dans les candidats PS ou apparentés.

P.B.

Les résultats des partielles du 17 janvier suscitent bien des discussions. Cela se comprend : ils ne sont pas un avatar anodin alors qu'approchent les cantonales, dans deux mois à peine. Versons deux ou trois remarques à la discussion, sans en faire le tour.

Première remarque : ces résultats jettent une lumière rétrospective sur ceux de mai et de juin derniers ; ceux-ci, nous l'avions dit alors, manifestaient un fort rejet de la politique giscardienne, une division des forces de droite et le report d'une partie de leur électorat traditionnel vers le Parti socialiste ; ce phénomène a culminé en juin avec l'espoir suscité par le 10 mai. Mais ne traduisait nullement une forte poussée populaire que furent celles de 1936 et de 1945. Les mois qui ont suivi n'ont pas suscité ce grand mouvement. Pour ces partielles, les partis de droite ont fait

front et l'électorat « nouvelle-droite socialiste » le 10 mai ou en juin, a boudé les urnes pour le moins, reflétant déceptions ou attentisme, dans ces quatre circonscriptions où les réflexes à droite sont traditionnellement majoritaires.

Une deuxième remarque concerne le système électoral français. Il est fondé sur deux tours et produit la pratique ancienne : « au premier tour, on choisit, au second, on élimine. » Le premier tour des partielles de janvier a rompu — ou presque — avec cette habitude, puisque les deux challengers du second tour étaient quasiment seuls face à face dès le premier tour. En cela, il a reflété cette tendance à la pratique de bipolarisation « droite-gauche » assez neuve dans notre pays. Compte tenu des habitudes électorales solidement ancrées chez nous, cette pratique est défavorable à l'expression démocratique des points de vue et des pensées. Les électeurs l'ont sanctionnée par leurs abstentions. Certes, les électeurs de droite ont voté « utile » et répondu aux injonctions de leurs candidats appelant à « faire le plein », à faire du 17 janvier un « test national » et à exprimer leur mécontentement de la politique gouvernementale sur tel ou tel point, à la campagne notamment. A gauche, par contre, en l'absence d'enjeu national décisif (puisque la majorité parlementaire reste majoritaire), les électeurs ont terriblement renâclé face à la bipolarisation forcée : pas de candidats du PCF, ni d'autres hommes ou femmes exprimant des sensibilités variées,

des propositions et des projets différents émanant des forces ouvrières ou populaires.

Ce fait soulève une troisième question de fond, tant pour les cantonales de mars que pour élections à venir. Va-t-on accentuer le phénomène de bipolarisation ou bien permettre, à travers un système électoral plus démocratique, l'expression des courants de pensée et d'action présents dans le pays? Aujourd'hui, c'est la puissance et l'argent qui font la différence. Pour les organisations petites et pauvres, pour les associations axées sur un point particulier, les choses sont restées inchangées depuis le 10 mai : pas d'accès aux médias, pas de facilités fiscales pour leur presse mais le contraire, pas de révision électorale en vue d'un système à la proportionnelle. Le 17 janvier, notre parti a été absent de la bataille électorale pour ces raisons : l'effort financier qu'elle représentait était disproportionné avec les moyens effectifs à l'expression démocratique.

Alors? On parle beaucoup « d'absence de mobilisation populaire » pour la gauche lors de ces partielles. Il faut s'interroger en effet si les moyens de cette mobilisation, de cette intervention des travailleurs, de leurs organisations et associations existent, ou bien s'ils ne s'amenuisent pas plutôt à contrario de la bipolarisation. La démocratie exige des moyens concrets et tangibles pour que ceux qui n'ont ni la parole ni l'argent pour la prendre puissent l'exercer pleinement.

Camille GRANOT

#### Suite de la Une

devront payer une note encore plus lourde à ces puissances d'argent.

Il s'agit de la première fois que le Conseil constitutionnel entrave ainsi toute une politique, est-ce un hasard? Jusqu'à présent les représentants directs des grands monopoles, étaient aux affaires. Ces derniers, écartés du pouvoir, utilisent toutes les ressources d'une constitution, pour entraver une politique lorsqu'ils estiment qu'elle lèse leurs intérêts. Cela explique qu'il ait fallu attendre 23 ans pour que le Conseil constitutionnel joue un rôle important. Il a fallu attendre que

l'opposition de gauche vienne au pouvoir et mette en cause certains intérêts des patrons et de la droite.

« Je suis à l'aise dans ces habits-là » déclarait récemment Mitterrand à propos des institutions de la Ve République. Taillés à la mesure des monopoles, les habits s'avèrent très étroits et empêchent toute liberté de mouvement dès lors que l'on dévie un tant soit peu de la politique des patrons. A travers le problème de la Constitution, c'est tout le problème de l'Etat capitaliste qui est posé.

L.C.

## PATRONS

## LE CREDO

## DE MONSIEUR GATTAZ

Invité, le 17 janvier, devant le «Grand jury RTL-Le Monde», Gattaz, nouveau patron des patrons, s'est élevé contre «les réglementations infernales en droit du Travail» qui aboutissent à des «contraintes brutales» dans les entreprises. Contre toute «formalisation» rigide, Gattaz voudrait faire des entreprises des fraternités humaines, avec des syndicats à taille humaine, et non «monopolistes» et «politisés». Dans un livre, au titre paradoxal, «La fin des patrons», il livre son credo où convivialité rime surtout avec compétitivité.

Concertation, participation, Gattaz dit oui; mais pourtant le dirigeant d'entreprise doit savoir tenir tête à l'ensemble de son personnel «souvent coalisé pour exiger des dépenses improductives». Pour «l'harmonie sociale» (appelée plus communément le consensus), notre expert en management conseille les «entreprises décentralisées de 200 à 300 salariés», limite qui correspond à «celle des communautés urbaines et rurales». Ces entreprises, lieux de «camaraderie profonde» et de convivialité, n'ont rien à voir avec «le champ clos de la lutte des classes, vieille image d'Épinal».

Si les patrons veulent l'«harmonie sociale», ils doivent se préoccuper de l'humain et ce n'est pas des mots: «Peu à peu, les patrons admettent que leurs entreprises ne pourront être parfaitement performantes sans le consensus de leurs partenaires principaux: les salariés».

«Développer l'information», c'est une des recettes du chef Gattaz pour obtenir le consensus: «Nécessité première sans laquelle aucun dialogue ouvert ne peut s'instaurer». Le but de cette propagande est de faire connaître aux salariés les objectifs patronaux de compétitivité afin qu'ils les reprennent à leur compte (ce qui facilite la concertation). Le CNPF développe cette politique d'intox par le biais des journaux patronaux. Les patrons devraient même consacrer 1/10<sup>e</sup> de leur temps (ce que Gattaz appelle le décitemps) à l'information à l'extérieur de l'entreprise pour rencontrer journalistes, enseignants, étudiants, associations, afin de montrer que les chefs

d'entreprise n'ont rien à voir avec les caricatures de patrons affameurs et escrocs proposées par les médias. De telles expériences permettraient de susciter l'esprit d'entreprise et de compétition chez les jeunes.

Pour impulser le dialogue social, Gattaz propose la formation de «groupes opérationnels de volontaires» pour régler tel ou tel problème, comme l'aménagement du travail ou l'aménagement du nouveau siège social, sans la surcharge de certains agités et avec des experts compétents.

Quant aux syndicats, mieux vaut la concertation avec des éléments responsables que la politique de la porte fermée qui peut être très néfaste à terme. Et Gattaz dénonce l'erreur de ces patrons qui combattent par tous les moyens l'établissement d'un comité d'entreprise pour se retrouver un jour avec un «syndicat révolutionnaire d'autant plus dangereux qu'il sera constitué dans la clandestinité contre le gré du patron, donc dans l'opposition négative dès le départ».

Syndicat, oui... mais pas n'importe lequel: pas les syndicats monopolistes révolutionnaires politisés. Il faut des syndicats à taille humaine, à l'échelle des entreprises... (On peut se demander dans quelle catégorie Gattaz peut bien classer le CNPF).

Dans le même esprit, il faudrait selon notre manager, alléger la représentation des travailleurs dans les petites entreprises de 50 personnes; représentation qui est de 23 fois supérieure à celle des salariés des entreprises de 5 000 personnes. Rendez-vous un peu compte, la puissance des syndicats est telle que s'est établie une hiérarchie parallèle à la hiérarchie naturelle du commandement. Au lieu de passer par les cadres l'information passe par les syndicats... Il faut renverser la vapeur.

L'IAA: «L'irréversibilité des avantages acquis», ce mal typiquement français, rongé les entreprises et freine «l'expérimentation sociale». L'IAA se caractérise par un besoin de sécurité qui donne le goût de la conservation avant celui du risque. La protection sociale est devenue «ombrelle, puis parapluie, parasol, bouclier et aujourd'hui, armure tellement lourde que les in-

teressés eux-mêmes s'y sentent prisonniers.»

Heureusement, Gattaz le libérateur arrive! L'entreprise ressemble à une voiture avec un accélérateur, mais sans frein et dans laquelle la loi obligerait à faire monter des passagers sans les laisser descendre.

Ce langage moderniste ne pro-

pose pas autre chose que la recherche du consensus dans l'entreprise et à l'échelle du pays. Pour retrouver la compétitivité maximum, cela passe par la baisse des salaires, le retour sur les avantages acquis et le renforcement du rôle de l'encadrement contre les syndicats.

Léon CLADEL

## MAROC

## «UNE MORT HORRIBLE AU GOUTTE A GOUTTE...»

Le mythe au Maroc, c'est l'image d'Hassan II, courtis et fin lettré, champion, comme il se plaît à le dire, «d'une démocratie exemplaire».

La réalité, c'est un régime basé sur la répression sanglante de toute contestation, si mineure soit-elle, du pouvoir en place: plus de 1 000 morts à Casablanca en juin 81, lors des manifestations qui avaient regroupé 200 000 personnes; la police avait tiré dans la foule.

La réalité, c'est la torture qui rabaisse les individus au rang d'animaux, entassés dans les culs-de-basse-fosse, comme à Tazmamart; les yeux toujours bandés, sans soins, lacérés par les crocs des chiens policiers, frappés à mort pour être finalement enterrés dans la cour de la prison, à quelques pas des cellules. (cf. la lettre d'un détenu ci-jointe).

La réalité, c'est la disparition pure et simple, ni vu ni connu, de près de 400 démocrates, progressistes, révolutionnaires ou simplement libéraux, dont les familles sont sans nouvelles.

La réalité, c'est une situation de non-droit généralisée: la revue de la Ligue des droits de l'homme (novembre 81), signalait qu'un tribunal de Casablanca avait prononcé, à lui seul et en quelques jours, 1 400 années de prison! Là aussi, il faut dénoncer la propagande à usage externe qui, après les coups d'État de 71 et 72, parlait de «verdicts de clémence». L'usage interne était bien différent: 300 à 400 cadets abattus, les condamnés embarqués dans des bagnes clandestins.

Un groupe de famille de prisonniers politiques au Maroc faisait savoir dans une lettre adressée au «Colloque sur la répression au Maroc» de décembre 81, que «dans les facultés, un corps de 2 000 vigiles s'était installé, multipliant arrestations et passages à tabac. Les chiens policiers, symbole de l'oppression durant le colonialisme, ont fait

leur réapparition. Les rafles nocturnes après 19h sont devenues monnaie courante. Quatre militants saharais ayant fini de purger leurs peines de quatre ans à la prison civile de Kenitra, ont été relâchés puis immédiatement enlevés et amenés vers une destination inconnue...»

Il faut démythifier l'image du Maroc! C'est l'appel (1) que lançait la Coordination internationale des Comités de lutte contre la répression au Maroc (2), réunie à Wasquehal (près de Lille)

Tendre mère, cher père, frères et sœurs bien aimés, ma famille.

Je ne trouve pas de mots, ni d'expression pour décrire la situation de quelques misérables souffrants parmi les humains. Car depuis la venue d'Adam sur terre, on a vu de sales exemples. Une mort horrible que nous ingurgitions goutte à goutte. Depuis notre entrée dans un trou noir, nous ne sommes pas sortis un seul jour au soleil. La faim... L'obscurité... La saleté... La solitude... Les maudus... Le manque de soins, la routine, le manque d'air, le désespoir. Résultat, presque le quart de nos camarades sont morts dans les pires conditions.

Le prisonnier gémissant en solitaire, pas s'étant pu libérer à peiné sans trouver quelqu'un pour lui porter un verre d'eau, de sa soupe de débris. Puis il est enveloppé dans une couverture sale et enterré dans la cour de la prison à quelques pas de cellules, aucun connu. C'est ainsi que les murs de Tazmamart cachent le plus horrible secret que connaît l'humanité. Quant aux camarades qui restent, il y a ceux qui sont allongés continuellement, et ceux qui se déplacent à quatre pattes... Des os qui se défont, des peaux desséchées. Ah si vous saviez... Venez-nous en aide si notre souvenir est encore présent dans vos cœurs, secourez-nous avant qu'il ne soit trop tard, parlez pour nous, ne vous laissez pas sur ce massacre, unissez vos rangs, demandez notre délivrance. Il y a un Parlement, un palais, il y a des avocats, et il y a la presse.

C'est inconcevable qu'on n'ait pas parlé de nous durant sept ans.

Je maintiendrai le contact avec vous par une nouvelle voie. Enfin, je vous embrasse tous et vous demande de ne pas m'oublier.

## POLOGNE

## QUELLE LEGITIMITÉ POUR LE POUP ?

Dans la lettre adressée à Marchais et que l'Humanité rendait publique la semaine dernière, Jaruzelski présente son plaidoyer en faveur du coup d'État. L'argumentation en est connue, c'est celle largement développée par Marchais lui-même au cours du mois écoulé. Elle s'agence autour de trois thèmes constamment répétés.

Après une évocation rapide des «graves erreurs commises par les précédents dirigeants du parti et de l'État» (curieusement qualifiés de causes «subjectives» de la crise), le tableau fatal est brossé. Dans une situation de chaos économique et d'«anarchie» provoquée par Solidarité dont «les masses ouvrières ont été aveuglées et réduites à l'impuissance par les politiciens aventuriers et les porte-parole

d'une contre-révolution ouverte», lesquels extrémistes étaient prêts à «une guerre civile sanglante», dans une telle situation l'état d'exception demeurerait la seule issue «pour éviter le pire».

Or, au-delà de la discussion sur la validité des arguments présentés (1), les questions qui se posent sont finalement les suivantes: est-ce que les événements du 13 décembre ne constituent pas justement le pire? Et est-ce que le recours à la force envers et contre toute la société, pour maintenir son pouvoir, ne scelle pas la faillite complète et définitive d'un parti qui prétend encore conduire la Pologne dans l'édification socialiste?

En premier lieu, il est clair que c'est le parti, qui a en charge

## LE BLOC-NOTES DU PARTI

Le «Bloc-notes» du parti, dans notre nouvelle formule, devient une rubrique régulière destinée à signaler certaines activités passées ou à venir du PCML, en province comme à Paris. Quelques flashes donc.

► A Lille: le 23 janvier se tiendra le banquet annuel du parti animé par la Lyre des travailleurs, à partir de 19h30 dans la salle sous le beffroi; la Lyre chantera, couscous, bal.

► Solidarité avec les travailleurs polonais: à Bayonne, le PCML a participé à un meeting de solidarité aux côtés du PS, du PSU, de la LCR, de la Ligue des droits de l'homme, de la FEN, du MRG, de la Libre pensée, du MJS, de la CFDT/Santé. A Montpellier: le parti participe à une initiative «6 heures pour la Pologne» avec d'autres organisations dont le PSU. A Vitrolles: participation à une initiative également avec le PSU, PS, CFDT et SNI.

► La cellule Pierre Semard (Paris XIXe-XXe) organise le 22 janvier avec ses amis et sympathisants

une réunion d'information sur la situation en Pologne; deux camarades ayant séjourné en Pologne jusqu'au 11 décembre seront là.

► Le Comité de parti régional de Provence organise à l'occasion du 21 février, une réunion publique de solidarité internationale avec les peuples en lutte en y invitant de nombreux représentants et associations des peuples qui luttent contre l'impérialisme.

► En ce début d'année, plusieurs cellules du parti se rencontrent avec leurs amis à l'occasion de la remise des cartes 1982; une initiative, entre autres: la cellule de Bagnères (92) organise une exposition d'affiches du PCML retraçant son action ces dernières années.

► Trois communiqués de presse ont été envoyés au nom du secrétariat politique du parti par le camarade Bauby: — sur les ordonnances sociales (13 janvier), — sur la décision du Conseil constitutionnel à propos des nationalisations (17 janvier), — sur les législatives partielles (17 janvier).

## ACTUALITES

Suite de la page 4

d'une manière qu'il a voulu exclusive les affaires de la Pologne depuis la guerre, qui doit répondre de la situation. Il ne saurait, en dépit des habiletés et des artifices propagandistes de ses dirigeants, échapper à cette responsabilité.

Bien entendu, il serait naïf de contester la légitimité du POUP au seul motif qu'il a commis des erreurs. Le problème, au bout du compte, est de savoir si ce parti corrige ou non les erreurs dans les faits en s'appuyant sur la classe ouvrière.

Pour répondre à ces questions, on peut sans doute faire appel au témoignage d'un observateur attentif de la réalité polonaise, de surcroît peu suspect d'hostilité systématique au régime puisqu'il s'agit de Jacques Estager, envoyé spécial de *L'Humanité* en Pologne (2). Faisant part de sa réflexion dans le dernier numéro de *Révolution*, il écrit à propos du POUP : « Ce système d'exercice du pouvoir, fondé sur le monopole et sur un centralisme poussé à l'extrême, dans un mécanisme échappant au contrôle, non seulement de l'opinion publique, mais aussi du parti lui-même, est sans doute la cause principale de la perte du sens des réalités des dirigeants et du pouvoir, de leur isolement de la classe ouvrière et de la société, des erreurs et des dénaturations du socialisme. » Et il ajoute : « Cette conception étroite du rôle dirigeant du parti a survécu à toutes les crises et à tous les tournants. Après chaque période de critique et de tentatives de démocratisation, elle est revenue en force parce qu'à aucun moment n'a été remise en cause la référence au modèle de 48. » (Il s'agit du modèle soviétique qui fut imposé alors aux communistes polonais — NDLR). Et pourtant, les occasions de corriger les erreurs n'ont pas manqué.

Sans remonter aux événements de 1956, il faut rappeler que les grèves et manifestations ouvrières de 1970 avaient déjà révélé tous les blocages de la société polonaise. De même que la répression sanglante qui s'ensuivit, révéla l'incapacité du

POUP, à l'époque, à se saisir des aspirations ouvrières et à les satisfaire en les portant en avant. A ce moment, presque toutes les revendications des grévistes de 1980 sont en germe.

La direction du POUP, reniée après 70, note alors, outre les problèmes liés à la vie du parti : « Ne faut-il pas s'interroger aussi sur la validité du système politique et institutionnel qui, par exemple, prive le parti et le pouvoir des indispensables clignotants d'alerte? Et par là même, n'est-ce pas le problème de la démocratie socialiste qui est posé par les événements? Ne doit-on pas s'interroger également sur le rôle des syndicats, ne doivent-ils pas mener une action plus autonome? Etc... »

Et, Estager remarque dans son livre que « les mêmes problèmes surgissent à dix ans d'intervalle et les critiques formulées à la direction Gomułka seront reprises en termes presque identiques à l'encontre de Gierek. » (Après son éviction en septembre 81 — NDLR). De solution à ces problèmes, le POUP n'en mit en œuvre aucune. Nouvel avertissement de la classe ouvrière en 1976 lors des émeutes de Radom et Ursus. Même surdité, même cécité de la part du parti et de l'Etat.

Lorsqu'en août 80, la classe ouvrière polonaise s'empare, dans sa masse, de la question du socialisme et du pouvoir de la classe ouvrière, bref lorsqu'elle exerce de manière directe son rôle dirigeant, que fait le POUP ou du moins ce qu'il en reste? Prend-il en compte les « protestations justifiées de la classe ouvrière » et donne-t-il son « accord à la création du syndicat autonome et autogéré Solidarité », comme l'écrit aujourd'hui Jaruzelski avec effronterie? Non, il s'accroche avec la dernière énergie à son pouvoir. Faut-il rappeler comment, trois jours avant la signature des accords de Gdansk, son comité central jugeait la revendication d'un syndicat indépendant : « Mettant à profit la situation actuelle très étendue dans notre pays, les centres anti-communistes ont donné à certains comités de grève l'idée de créer des syndicats indépendants.

(...) De pareils syndicats auraient en fait une fonction de parti d'opposition (...) et donneraient naissance à un double pouvoir (...). »

Quant à la suite, elle s'est soldée par l'éviction des dirigeants du POUP qui s'étaient montrés les plus ardents à prôner « le nouveau socialisme », par la répugnance à respecter les accords conclus et par l'incapacité à résoudre les problèmes économiques dont la solution impliquait qu'on donne toute sa place à la classe ouvrière.

Un parti qui a fait de la méfiance à l'égard de la classe ouvrière sa seconde nature (au point de lui imposer la loi martiale)

n'a plus aucune légitimité. Il n'a plus aucun rôle progressif à jouer et les intérêts qu'il défend en s'accrochant par la force au pouvoir n'ont plus rien de commun avec le socialisme.

Pierre MARCEAU

(1) Argumentation dont la trame ressemble singulièrement à la démonstration faite, par exemple, par le général Haig lorsqu'il tentait récemment de légitimer le coup d'Etat en Turquie.

(2) J. Estager a été envoyé spécial de *L'Humanité* à Varsovie d'août à décembre 1980, et à nouveau en décembre 81. Il a écrit, en collaboration avec J. Dimet, un livre publié aux Editions sociales sous le titre : « Pologne, une révolution dans le socialisme? »

## PCI-PCE

## CE QUE LE SOCIALISME NE DOIT PAS ETRE

Les événements de Pologne n'ont pas fini de susciter de profondes interrogations dans le mouvement communiste international, à propos du socialisme. C'est le cas en particulier au sein des partis communistes italien et espagnol. Voici les points de vue de ces deux partis que nous livrons tels quels à nos lecteurs pour information. Indépendamment de ce qu'on peut penser des solutions préconisées, il nous semble essentiel, nécessaire et salutaire de s'interroger sur les expériences faites au nom du socialisme, sur les choix économiques et politiques qui ont défini le « modèle » soviétique, pour parvenir à cerner ce vers quoi doit tendre le socialisme, et ce qu'il ne doit surtout pas être.

C.L.

Pour le Parti communiste italien:

« Considérons les pays socialistes. Le fait est qu'il est difficile pour certains d'entre eux de voir en quoi ils se fondent sur un mouvement révolutionnaire

authentique et original, c'est-à-dire appuyé sur les masses, populaire et national. Dans ces pays, on a vu « des conditions internationales et intérieures particulièrement dures, des erreurs dans le domaine économique (le développement accéléré), des phénomènes de bureaucratisme (Etat-parti, monolithisme, perte de la fonction politique spécifique du parti, transformation du marxisme en idéologie d'Etat), la prédominance d'un dogmatisme obtus poussant jusqu'au fanatisme. (...) Le résultat a été le renversement de l'innovation philosophique fondamentale de Marx : sa critique à l'idéologie. La praxis de transformation et de création d'idées et de faits nouveaux a été remplacée par une sorte de crédo idéologique nommé marxisme-léninisme, conçu comme un corps de doctrine ossifié, quasiment métaphysique, destiné à garantir un type de structures économique-politiques, un modèle universellement valable pour les différentes réalités. »

Le développement du socialisme en Europe de l'Ouest est « la condition essentielle pour faire avancer le socialisme dans le monde et contribuer à un processus de rénovation démocratique des pays de l'Est. »

Le PCI se déclare hostile à une rupture d'équilibre entre les deux blocs en Europe. « parce qu'un changement en faveur du Pacte de Varsovie pourrait signifier l'inacceptable extension du modèle soviétique de planification économique et d'organisation étatique, mais qu'un changement en faveur du Pacte Atlantique peut impliquer un tournant réactionnaire. »

Pour trouver cette voie originale vers le socialisme qui ne doit être ni le modèle soviétique ni la sociale-démocratie, le PCI rappelle qu'il n'existe ni modèle ni parti-guide.

Le PCI ajoute : « Nous nous sommes trouvés et nous nous trouvons encore confrontés à des positions politiques et à des actes concrets de l'URSS qui ne constituent en rien un soutien à la lutte des peuples contre l'impérialisme et n'ont en rien favorisé, mais au contraire entravé, le processus d'autonomie des blocs et de lutte pour la paix. »

Pour le Parti communiste espagnol :

« L'organisation du mouvement ouvrier révolutionnaire autour de l'URSS est définitivement morte. Nous devons aller vers une articulation internationale qui dépasse la scission historique entre socialistes et communistes et qui intègre les mouvements de libération du Tiers Monde. (...) Le modèle soviétique ne peut plus être considéré comme un modèle attrayant pour les pays socialistes, et encore moins pour la classe ouvrière des pays développés.

« Les événements de Pologne exigent de nous une réflexion profonde qui ne peut plus s'en tenir à la critique d'erreurs ponctuelles. (...) Ils nous obligent à une reconsidération de ce que nous pourrions appeler la culture traditionnelle du mouvement communiste, non pas pour abandonner les positions révolutionnaires marxistes, mais pour les récupérer totalement, les développer et les enrichir. » Le PCE a réaffirmé la validité des principes de la Révolution d'Octobre en les distinguant des choix politiques et économiques qui ont régi le modèle soviétique depuis Staline.

Le PCE a ensuite résumé les principes qui le guident :

« 1) Affirmation du pluralisme dans l'organisation du pouvoir d'Etat, ce qui suppose le dépassement de l'idée de l'Etat ouvrier et paysan de la dictature du prolétariat, et son remplacement par la conception de l'hégémonie démocratique des forces populaires et de la culture.

2) Coexistence pendant une longue période de la propriété sociale et de la propriété privée.

3) Etablissement de l'autogestion des travailleurs dans les entreprises.

4) Le Parti communiste ne se considère plus comme le représentant unique des masses laborieuses mais reconnaît la représentativité des partis socialistes et progressistes. Il n'aspire plus au monopole du pouvoir et est composé comme une force politique d'avant-garde composée de membres qui discutent librement. »

## ERYTHREE

## A PROPOS DE GAZ INNervANTS

« N'oubliez pas l'Erythrée, à l'heure où une sixième offensive de l'armée éthiopienne, soutenue militairement par l'URSS est imminente » : tel est le sens de l'appel, lancé vendredi 15 janvier, par le représentant du Front populaire de libération de l'Erythrée, Nafi Kurdi, à Paris, en présence de représentants de l'Association de Solidarité franco-arabe, de la CFDT, du Parti socialiste et du Centre des démocrates.

Soutenue, à l'époque d'Hailié Sélassié, par l'impérialisme américain, la guerre éthiopienne contre le peuple d'Erythrée (dont le droit à l'indépendance a été reconnu par l'ONU en 1952) reçoit aujourd'hui le soutien massif de l'autre superpuissance, l'URSS.

Incapables de venir à bout de la résistance par les moyens classiques, les dirigeants éthiopiens envisagent de recourir à un procédé barbare : l'utilisation de gaz innervants. Selon Nafi Kurdi : « Nous savons que depuis plusieurs mois, sont arrivés à Asmara et on été entreposés à la base aérienne, à la sortie de la ville, des stocks de gaz mortels de type GA, GB et GD. Ces agents chimiques agissent tous par voie respiratoire, digestive ou percutanée. Leurs effets sont : troubles du système nerveux, notamment des fonctions visuelles, respiratoires et de coordination musculaires. »

L'armée éthiopienne, forte de 90 000 hommes, est dotée de Migs soviétiques, de Phantoms américains remis à neuf, de chars et de pièces d'artillerie lourde moderne et particulièrement d'hélicoptères MI24, spécialement équipés pour répandre les gaz mortels. Entouré de conseillers soviétiques et cubains, le PC de l'armée éthiopienne est installé depuis le 26 décembre à Asmara, capitale de l'Erythrée. Outre une importante aide financière, la Libye a fourni à l'Erythrée un avion Hercules C14, porteur de troupes. Quant aux Sud-Yéménites, ils sont aux commandes de bateaux de guerre et d'hélicoptères.

Rappelant que l'armée éthiopienne a déjà eu recours au palm, Nafi Kurdi a souligné l'importance des témoignages de méde-



Arsenal du FPLE

cins indépendants qui s'étaient rendus sur place. Aujourd'hui que la menace d'armes chimiques se précise, « il faut fournir au peuple érythréen toute aide concrète afin de prévenir une catastrophe, envoyer des observateurs et des médecins pour témoigner. »

Le Salvador, la Pologne, l'Afghanistan ont soulevé dans l'opinion publique une émotion générale et justifiée. Mais, devait souligner Nafi Kurdi, cette émotion « ne doit pas être sélective. (...) En dépit de sa légitimité et des succès éclatants qu'elle a remportés sur le plan militaire\*, notre lutte libératrice reste toujours victime d'un double handicap majeur : l'hostilité des deux superpuissances et le silence fait autour d'elle. »

Questionné sur la visite du ministre français des Relations extérieures, Cheysson, dans la capitale de l'Erythrée, Asmara, Nafi Kurdi a confié son « anertume » : « Nous ne voyons pas d'un mauvais œil les relations entre la France et l'Ethiopie. Nous ne demandons pas le boycott de ces relations. Quand elles entrent dans le cadre d'Etat à Etat, elles sont tout à fait normales, mais si elles doivent se faire sur les dos du peuple érythréen, cela est inadmissible et inacceptable d'où qu'elles viennent. »

Claude LIRIA

(\*) Depuis juin 78, le FPLE a tué ou blessé 75 570 soldats éthiopiens, 7 200 ont été faits prisonniers, 5 Migs abattus, 105 chars T54 et T55 capturés dont 60 intacts, des centaines de pièces d'artillerie, plusieurs centaines de camions, des dizaines de milliers de fusils Kalachnikov. L'Ethiopie a reçu de l'URSS pour un milliard 700 millions de dollars d'armements.

## ORDONNANCES TEMPS DE TRAVAIL ET CONTRATS DE SOLIDARITE

# UNE AVANCEE TOUTE RELATIVE

**T**emps de travail, contrats de solidarité : les dispositions prises par le gouvernement dans ces deux domaines, à travers les ordonnances qu'il a adoptées la semaine dernière, sont indiscutablement une étape marquante dans la politique sociale en France.

Le gouvernement lui-même, surtout pour ce qui concerne la durée du travail, a voulu donner à l'événement une dimension historique, comparable à celle qu'eut en 1936 la loi sur les 40h et les congés payés.

Cela est sans nul doute exagéré. En tout cas cela n'a pas été perçu comme tel par la masse des travailleurs qui n'ont pas manifesté un enthousiasme particulier pour ces ordonnances, ni même par leurs organisations syndicales.

Il est vrai que leur contenu est en fait largement connu (à quelques détails près) depuis longtemps maintenant et a donné lieu à suffisamment de débats, controverses, critiques pour que l'opinion se soit forgée à leur égard ; une opinion d'où n'est pas absente une certaine déception par rapport aux espoirs soulevés par le 10 mai.

### DURÉE DU TRAVAIL

Cela est particulièrement vrai pour l'ordonnance sur la durée du travail.

La cinquième semaine, c'est bien (encore que dans bien des cas, le gain réel en jours de repos s'avérera bien plus mince).

39 heures, c'est peu, alors que les contingents d'heures supplémentaires laissent toute latitude aux employeurs pour maintenir ou dépasser la durée actuelle, dans des limites à peine inférieures à ce qu'elles sont aujourd'hui, et même si l'objectif des 35h est réaffirmé.

Les contreparties en assouplissement (travail du dimanche, travail de nuit, etc...) ou en salaire (les 39h payées 40h ne sont assurées que pour les smicards), ne sont par contre pas négligeables, et le renvoi aux négociations par branche, voire entreprise (avec possibilité de dérogations multiples) pour préciser ces assouplissements va favoriser une dispersion des statuts dans ce domaine, dont les secteurs les moins organisés risquent bien de faire les frais.

Nous avons eu pour notre part, plusieurs fois l'occasion de

dénoncer l'accord du 17 juillet dont l'ordonnance s'inspire tout à fait directement et la division syndicale particulièrement nette sur ce point ne constitue pas (et n'a pas constitué) une condition favorable pour dépasser les limites, les aspects négatifs, des dispositions prises.

Le rôle charnière de la CFDT dans cette affaire et la façon dont elle en a usé lui confère en la matière une très lourde responsabilité.

Un critère qui n'est pas sans valeur aux yeux des travailleurs pour juger des « avancées » sur ce point : le patronat ne s'en montre pas si mécontent. (1)

### CONTRATS DE SOLIDARITE

Quant à l'ordonnance sur les contrats de solidarité, elle précise les conditions d'attribution des aides (et leur volume) aux entreprises signataires, aides allouées sur un budget dégagé à cet effet, sur les finances publiques donc. Leur but est d'inciter les employeurs à l'embauche, moyennant départ en pré-retraite, mi-temps, réductions d'horaire importantes, etc... Il ne s'agit donc pas en général de créations d'emplois à proprement parler ; cela entre plutôt dans la conception largement développée par le gouvernement d'un autre partage du travail. Il est encore difficile d'en mesurer les effets alors que le nombre de contrats passés est de quelques centaines. (2)

Notons que, du côté des travailleurs, ces contrats peuvent orienter l'action surtout vers la recherche de qui veut bien laisser sa place aux jeunes... Nous ne sommes évidemment pas contre le fait que les plus âgés puissent partir plus tôt ; mais cela est la lutte pour l'abaissement de l'âge de la retraite, aux conditions normales de retraite (60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes et les travaux pénibles). Nous préférons une telle optique ainsi que la démarche qui consiste à rechercher les emplois à créer, les réductions d'horaire à réaliser pour améliorer les conditions de travail ; cela est de nature à rassembler jeunes et anciens, actifs et chômeurs dans une lutte commune à la fois pour l'emploi et pour l'amélioration des conditions de travail... Peut-être ces contrats peuvent-ils en être l'occasion, mais de manière dispersée, éclatée au niveau de chaque entreprise, pour des problèmes qui concernent en fait tous les travailleurs.

Par ailleurs, rien de tout cela ne saurait faire oublier que, au rythme d'environ 30 000 en moyenne par mois depuis plus d'un an, les licenciements dits économiques restent la source principale du chômage, avec les fins de missions d'intérim ou de contrats à durée déterminée.

A cela, les ordonnances ne s'attaquent pas vraiment.

Remarquons enfin que les travailleurs ne se sont pas trouvés en position d'acteurs dans l'élaboration de cette nouvelle législation ; elle n'est pas, pour l'essentiel, le fruit de leur pression active, organisée, face



à une résistance et des réticences patronales bien organisées, elles, et qui n'ont pas manqué de moyens pour peser.

Les facteurs de cette « non-intervention » sont multiples. Elle est en tout cas pour beaucoup dans le fait que ces ordonnances comportent des limites, voire des aspects négatifs.

G.C.

(1) La durée moyenne hebdomadaire du travail était, fin 1981, de

40,5h, ouvriers et employés confondus. Elle était de 41h à la mi-1979. Elle est de 40,7h pour les ouvriers (41,3h en juillet 1979) et dépasse cette moyenne dans des secteurs bien précis : industries alimentaires et tabac (41,1), industries du bois (41), bâtiment et génie civil (41,7), commerce de gros (41,5), de détail (41,4), transports, sauf SNCF et RATP (43,2) et services fournis aux entreprises : entretien, nettoyage (42,3). La moyenne est de 40,3h pour les employés (40,6 en juillet 1979). C'est sans doute ce qui fait dire au journal patronal *Les Echos* : « A présent, malgré la mini-reprise, la plupart des entreprises peuvent réduire la durée hebdomadaire d'une heure sans être obligées d'embaucher. » (on voit dans ce genre de cas l'importance du problème de la compensation en salaire : il ne serait pas admissible qu'une telle réduction s'accompagne d'une baisse quelconque des salaires!). Le même journal n'avait pas manqué de noter que : « si la durée légale diminue d'une heure, cela ne veut pas dire qu'il en sera de même de la durée effective ».

(2) De l'ordre de 600 (environ la moitié des entreprises) avec près de 10 000 postes de travail concernés.

## MERLIN GERIN-GRENOBLE

# LE PATRONAT INCLUT LE CONTRAT DE SOLIDARITE DANS SA STRATEGIE

**L**a stratégie de Merlin-Gérin en 1980 : en décembre, la direction prévoyait de se débarrasser des travailleurs les plus anciens (à partir de 56 ans et 2 mois) et principalement ceux de la catégorie ouvrière. Pour cela, il envisageait la signature, avec les pouvoirs publics d'alors, d'une convention du Fonds national pour l'emploi (FNE) dont la fonction est de prendre en charge une partie des versements de pré-retraite. Il faut savoir que le FNE a pour but de venir en aide aux entreprises en difficultés dans les régions fortement touchées par le chômage. Ce qui n'était pas le cas de Merlin-Gérin. Or, l'objectif de Merlin-Gérin était de bénéficier de ce FNE pour restructurer son appareil de production en renouvelant à bas prix ses effectifs : en embauchant des jeunes plus qualifiés mais moins payés.

La CGT et la CFDT avaient dénoncé ces manœuvres et avaient bloqué l'opération. Elles demandaient que tout départ soit compensé par une embauche, et que la formation professionnelle permette une promotion pour les catégories ouvrières.

La stratégie de Merlin-Gérin après le 10 mai : la direction saute sur l'opportunité des contrats de solidarité que lui propose le gouvernement Mauroy, qui tient à signer ce type d'accord avec des entreprises de renommée nationale et internationale. Un contrat direction-gouvernement est donc élaboré dont le contenu est rejeté par les syndicats, en particulier par la CFDT pour les raisons suivantes : « L'entreprise voulait inclure dans les effectifs correspondant aux remplacements les départs à 56 ans et 2 mois, des créations d'emplois liées au développement de l'entreprise qu'elle aurait dû de toute façon effectuer. — Pour 282 départs d'ouvriers, elle n'em-

bauchait que 73 ouvriers, pour 221 employés et techniciens, elle comptait embaucher 282, pour 25 ingénieurs, elle embauchait 165. — Aucune discussion n'était envisagée avec les syndicats sur les problèmes de réduction d'horaires. A quelques nuances près, c'est la même stratégie qu'en 1980. Aussitôt, les syndicats sont intervenus pour faire pression en jouant sur les contradictions et la volonté manifeste du gouvernement et de la direction d'arriver à un accord. Ce qui a abouti à 174 emplois supplémentaires, à une négociation des conditions de départ et à un plan de formation des ouvriers, un engagement de discussion pour une réduction d'horaire limitée à certains secteurs. La CGT paraît satisfaite de ce contrat ; FO, bien connue pour ses positions de collaboration avec le patronat, crie au sabotage. La CFDT, quant à elle, dit que ce n'est ni une grande victoire ni un sabotage, que l'essentiel reste à faire... »

Quant aux intérêts des travailleurs : quel réel contrôle auront les syndicats ?

Les clauses du contrat, notamment d'embauche, seront-elles tenues dans la mesure où elles sont conditionnées par « la bonne marche de l'entreprise », appréciation qui ne relève que de la direction.

A l'échéance de ce contrat fin 82, il sera nécessaire de faire un bilan.

N'oublions pas que les intérêts des patrons et des travailleurs sont diamétralement opposés. Les aspects positifs pour les travailleurs ne doivent pas cacher le fait que le patron de Merlin-Gérin tentera de revenir sur ces avantages acquis et d'intensifier la productivité et la compétitivité. En un mot, d'exploiter un peu plus les travailleurs en France et à l'étranger.

Correspondante

### LES ORDONNANCES

#### DURÉE DU TRAVAIL :

- abaissement à 39 heures de la durée légale hebdomadaire.
- cinquième semaine de congés payés.
- 35 heures fin 1983 pour le travail posté en continu.
- objectif des 35 heures réaffirmé.
- durée maximale hebdomadaire : 48 heures (au lieu de 50h), 46 heures sur douze semaines (au lieu de 48h).
- contingent d'heures supplémentaires conventionnel (130 heures dans le protocole du 17 juillet) utilisable sans autorisation préalable et récupérable au moins pour moitié en repos compensateur pour celles au-delà de 42 heures par semaine.
- un autre contingent annuel soumis à l'information du CE de l'Inspection du travail quant à son utilisation.
- possibilité de déplacer la plage horaire d'où est exclue actuellement le travail de nuit pour les femmes, permettant de fait une extension du travail de nuit.
- possibilité de dérogation aux interdictions du travail du dimanche.
- compensation intégrale pour les travailleurs au SMIC, renvoyée à la négociation pour les autres.

#### CONTRATS :

- possibilité de pré-retraite volontaire à 55 ans avec 70% des ressources assurées en partie par l'Etat et de mi-temps, volontaires également, avec une allocation de 10% du salaire versée par l'Etat et une de 20% versée par l'UNEDIC (donc ressources égales à 80% du salaire antérieur) pour les plus de 55 ans.
- exonération totale ou partielle des cotisations patronales de sécurité sociale pour les nouvelles embauches résultant d'une réduction à 37 heures ou moins au 1<sup>er</sup> janvier 1983, et 36 heures ou moins au 1<sup>er</sup> septembre 1983.

#### UN POINT PARTICULIEREMENT INACCEPTABLE :

L'ordonnance sur la durée du travail fait obligation à une ou plusieurs organisations voulant s'opposer à un accord d'aménagement du temps de travail dans une entreprise de recueillir la majorité des voix des travailleurs inscrits et non des suffrages exprimés ! Cela vise de toute évidence à réduire au maximum la possibilité pour la CGT de s'opposer à de tels accords, et constitue une discrimination à l'égard de la CGT qui ne fait pas honneur à ceux qui l'ont décidée : une « nouveauté » en matière de suffrage universel qui est tout à fait inacceptable.

## L'HUMANITE ROUGE

Fondateur : Jacques JURQUET.  
 Directeur politique : Pierre BURNAND.  
 Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI.  
 Commission paritaire : N° 57952 — dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 1982.  
 Téléphone : 16 (1) 893 87 16.  
 Adresse : Presse d'Aujourd'hui, BP 70 94220 Charenton.

## Le danger de dispersion

La politique sociale telle qu'elle se développe depuis le changement du 10 mai, telle qu'elle se manifeste pour les travailleurs sur le plan de l'emploi, du temps de travail, des salaires, des droits, à travers décrets et ordonnances, lois et projets de loi, pose un certain nombre de questions.

Dans chaque cas, on peut trouver du positif. Chaque fois aussi, on peut trouver des limites, voire des contreparties négatives, des mesures qui peuvent être considérées comme des fautes, à l'opposé des intérêts des travailleurs : comme pour la restauration du 1% supplémentaire de cotisation de Sécurité sociale. Et même dans l'ordonnance sur la durée du travail, on peut constater qu'est donné force de loi à des objectifs d'aménagement du temps de travail que depuis des années le patronat cherchait à atteindre.

Bien des travailleurs, qui attendaient sans doute plus, ou mieux, d'un gouvernement de gauche, font ces constatations et ne s'en satisfont pas.

La CGT refusant de signer le néfaste protocole du 17 juillet ou dénonçant la faute du 1%, ou réaffirmant l'insuffisance de l'augmentation du SMIC, traduit sans nul doute cet état d'esprit. Et d'esprit que les militants syndicalistes voient d'ailleurs chaque jour s'exprimer auprès d'eux.

Mais les choses se font ainsi; les confédérations syndicales ne donnent guère jusqu'ici comme perspective aux insatisfactions que de s'exprimer; les travailleurs eux-mêmes sont plutôt en attente de mesures qui leur soient favorables de la part d'un gouvernement qui n'est plus « un adversaire », « une cible », comme l'était le précédent.

Ceci n'est pas vrai pour des problèmes localisés, des revendications particulières, terrains sur lesquels, dans telle ou telle entreprise, la lutte se mène avec vigueur, dans une situation où les élus, le gouvernement, constituent souvent un appui non négligeable

et où les succès ne sont pas rares.

C'est vrai surtout pour les grands problèmes, les grandes revendications de l'ensemble de la classe ouvrière : là, les choses se règlent au niveau national, par la concertation entre ce qu'on appelle plus que jamais « partenaires sociaux » alors qu'ils représentent des classes antagoniques, et où le gouvernement qui conduit un pays toujours régi par les lois du capitalisme cherche à concilier les intérêts des uns et des autres. Les compromis qu'il passe ne peuvent que refléter le rapport de force entre les classes opposées.

Et la classe ouvrière, face à une classe bourgeoise qui continue, à coup de licenciements, de modernisation, à intensifier son exploitation, à lui faire payer fort cher le prix de la crise, ne se voit offert comme débouché que de s'en remettre au gouvernement ami, tout en lui faisant connaître ses réserves, ses critiques, ses mises en garde.

Une fois le compromis passé à travers un décret ou une ordonnance, la classe ouvrière se trouve dispersée sur ces grands problèmes : condamnée à essayer d'obtenir mieux (dans telle branche, dans telle entreprise). Comment éviter ce piège ?

Cela ne peut se faire qu'en rassemblant dans l'action autour de quelques revendications principales (ce qui doit changer aujourd'hui), non soumises aux aléas et péripéties de la politique gouvernementale, tous les travailleurs. Ces revendications sont à déterminer. Les moyens pour les faire avancer et aboutir aussi : nous avons nos idées à ce sujet, mais c'est aux travailleurs qu'il revient de les définir.

Cela est assez urgent en tout cas, sous peine de voir se disperser encore plus la classe ouvrière, ses efforts; risque que peut encore aggraver la réforme de décentralisation en cours.

Gilles CARPENTIER

que étant donné la grande affluence que connaît ce bureau en plein centre de la ville. A la RP toujours, mais à l'arrière, certains services se mobilisent pour une réduction d'horaire le samedi matin qui doit déboucher directement sur des créations d'emplois nouveaux. Par ailleurs, à Lyon-Gare, un récent débrayage a permis d'obtenir la création de 10 emplois pour venir à bout de l'augmentation du trafic.

Comme on le voit, les postiers sont à l'offensive, car il apparaît que les quelques mesures positives qui sont prises en haut-lieu arrivent rarement à se concrétiser. Les responsables syndicaux passent beaucoup de temps en audience avec les chefs hiérarchiques, mais la patience a des limites, et ce que l'administration ne comprend pas d'une manière, ils le font comprendre autrement, en mobilisant sur le terrain.

Correspondant

### POUPEES BELLA PERPIGNAN

Des acquis  
et des inquiétudes

C'est le lundi 11 janvier que la production a enfin repris à l'usine Bella à Perpignan. Bien sûr, à « temps partiel » puisque c'est seulement quatre heures par jour qui sont travaillées. Mais tout le monde touche le salaire total et c'est déjà ça.



Les inquiétudes sur l'avenir restent très sérieuses. Seulement 250 millions d'anciens francs ont été débloqués par les banques sur les un milliard d'anciens francs demandés par l'administrateur provisoire et nécessaires pour relancer l'activité. Toujours pas de patron en vue, aussi les travailleurs restent mobilisés — l'occupation continue en dehors des heures de travail — une manifestation départementale a lieu le 19 janvier — des démarches sont en cours auprès du Conseil général et régional



pour qu'ils appuient les revendications pour sauver les mille emplois. « Le gouvernement peut nous aider, mais jusqu'à aujourd'hui c'est très insuffisant » disent-ils. Aussi, un projet de marche sur Paris se prépare, en cars, en voitures... pour faire pression sur le gouvernement et les ministères concernés. Notre parti les a assurés de tout son soutien dans leur lutte difficile et courageuse. Affaire à suivre.

Correspondante

## L'HUMANITE ROUGE NE DISPARAITRA PAS !

Ces derniers mois, Combat Socialiste, quotidien du Parti socialiste a cessé de paraître. Il vient d'en être de même pour Charlie-Hebdo. A qui le tour ?

### LA PRESSE D'OPINION EN DANGER :

Ces disparitions témoignent des difficultés dans lesquelles se débat de plus en plus aujourd'hui la presse d'opinion. Citons en particulier :

- les coûts de fabrication en augmentation constante : papier, frais d'expédition...
- l'absence de ressources publicitaires
- un réseau de distribution NMPP fait pour les grands médias et qui coûte cher aux petits
- l'augmentation de la TVA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

### L'HUMANITE ROUGE CONFRONTÉE A CES DIFFICULTES

Il faut affronter les dettes accumulées sous Giscard. Les mesures promises par le gouvernement pour la presse d'opinion ne sont encore qu'à l'étude. Mais L'Humanité rouge ne disparaîtra pas, avec le soutien de ses lecteurs et amis.

## DEBUT FEVRIER, UNE NOUVELLE FORMULE

Une nouvelle formule a été décidée pour début février, tenant compte à la fois :

- des difficultés financières
- de la nécessité pour les travailleurs de faire entendre leur voix pour obtenir des changements favorables.

L'HUMANITE ROUGE hebdomadaire, paraîtra

trois semaines par mois  
sur 8 pages au prix de 3,00Frs

la quatrième semaine  
sur 16 pages au prix de 5,00Frs

Seul ce numéro sera diffusé en kiosque par les NMPP à partir de début février.

Pour avoir L'Humanité rouge chaque semaine :

**ABONNEZ-VOUS** 1 an : 150,00Frs  
6 mois : 80,00Frs

Pour tout nouvel abonné, pour un an, avant le 31 janvier 1982 :

UN NUMÉRO DE PROLETARIAT

Pour aider L'Humanité rouge à surmonter les difficultés financières

### SOUSCRIVEZ

L'Humanité rouge ne peut rester à ces prix de vente que si elle est aidée en permanence par ses lecteurs et amis.

Attention  
si vous achetez  
L'HUMANITE ROUGE  
en kiosque

Pour l'avoir chaque semaine,  
une seule solution :

**ABONNEZ-VOUS**  
Renvoyez vite le salon ci-contre,  
accompagné de votre règlement

(remplir en majuscules)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et bureau distributeur : .....

S'abonne  pour 6 mois : 80,00Frs  soutien 6 mois : 120,00Frs  
 pour 1 an : 150,00Frs  soutien 1 an : 200,00Frs

(je recevrai un numéro de Proletariat si je suis un nouvel abonné)

Règlement à l'ordre de Presse d'Aujourd'hui

A renvoyer à : Presse d'Aujourd'hui - BP 70 - 94220 CHARENTON

## GIBERT JEUNE PARIS

Ils ont gagné !

Vendredi 15 décembre : après une discussion qui s'est terminée fort tard, un protocole est signé entre la direction de Gibert-Jeune et le syndicat CGT; les grévistes décident de reprendre le travail.

— 70% du treizième mois demandé : c'est la fin des primes attribuées selon le bon vouloir de la direction et pas à tout le monde.

— 3% d'augmentation des salaires jusqu'à l'indice 180, donc des bas, très bas, salaires de l'entreprise.

— le jeune syndicat à qui les Gibert refusaient l'existence même, avec lequel ils refusaient de discuter, est reconnu (le principe de discussions régulières avec lui sur la question des salaires est notamment reconnu dans le protocole).

C'est un triple succès tout à fait encourageant dans ce premier combat collectif des employés de Gibert-Jeune (voir nos deux éditions précédentes), obtenu après 15 jours d'une grève appuyée par la grande majorité des 220 employés de cette entreprise et largement soutenue par sa clientèle.

Correspondant

## PTT LYON

Des luttes  
pour l'emploi

Plusieurs mouvement revendicatifs sont apparus ces derniers temps dans les PTT à Lyon. Ils sont centrés sur la question de l'emploi. Voici quelques semaines déjà, les postiers du grand centre de tri de Montrochet arrachaient l'embauche des saisonniers. Aujourd'hui, c'est à la re-cette principale que la mobilisation se manifeste, et au centre de tri de Lyon-Gare. Le service des guichets de la RP a débrayé pour une création de poste supplémentaire suite à l'augmentation du travail. La fermeture des guichets ne pouvait passer inaperçue.

Cela fait un mois que la direction du POUP a pris l'initiative du coup d'Etat, déclarant la guerre au peuple polonais. Solidarité, la classe ouvrière et toute la société ont répondu à ce coup par une résistance massive. La quasi-totalité des grandes entreprises industrielles a été touchée par la grève. La nation toute entière a entrepris une résistance passive face au gouvernement de la junte. Le pouvoir a envoyé des miliciens drogués, appuyés par l'armée, contre les entreprises en grève. On ne connaît toujours pas le nombre de morts, tombés lors de ces affrontements.

On accuse Solidarité d'avoir voulu s'emparer du pouvoir, provoquant de ce fait le coup d'Etat. On s'en prend ainsi à un mouvement social qui, malgré le soutien de toute la nation, n'avait jamais prétendu prendre le pouvoir. Il s'était borné à exiger d'être reconnu comme représentant de la volonté populaire et à lutter de manière conséquente pour la démocratisation de la vie publique dans un pays dont la Constitution affirme : « Le pouvoir appartient au peuple travailleur des villes et des campagnes. »

Les autorités militaires clament que l'ordre règne en Pologne. Un lourd silence est tombé sur ce pays, coupé du reste du monde par le blocus des informations. Ce silence doit convaincre la population des autres pays que la normalisation a commencé en Pologne et que la société accepte le pouvoir de la junte militaire. Rien ne permet de croire les affirmations de la télévision polonaise et les déclarations des militaires. Les informations qui parviennent du pays témoignent au contraire du développement d'un mouvement de résistance. La junte de Jaruzelski n'a réussi à obtenir le soutien d'aucun groupe social. Le pouvoir est considéré comme un occupant. Des termes qui avaient disparu depuis la fin de l'occupation nazie ont fait leur réapparition dans le langage quotidien : collabos, « ausweiss », rafles...

Ne croyez pas à la normalisation de la Pologne. Ne croyez pas que le peuple ait été vaincu par « son » armée. Ne croyez pas que les travailleurs aient baissé les bras. Passer à la clandestinité, reconstruire son organisation et les organes de direction, rassembler et réajuster les formes de lutte en fonction de la nouvelle situation, ce n'est pas être vaincu. « Solidarité fonctionne grâce au courage de ses militants » affirme Zbigniew Bujak, membre du Présidium de la Commission nationale, dans un appel publié clandestinement. N'oublions pas que Solidarité compte 10 millions de membres. Nous sommes convaincus que les paroles de Bujak se verront confirmées : « La victoire finale sera du côté de Solidarité, du côté de la nation. »

Tant que la nation polonaise n'aura pas retrouvé son droit à la parole, les peuples occidentaux devront exiger par tous les moyens qu'ils ont à disposition, le rétablissement des libertés qui ont été supprimées.

Nous en appelons à l'opinion publique internationale. Soyez vigilants et ne reculez pas d'un pouce dans votre soutien à la lutte de la nation polonaise contre la dictature militaire qui lui

L'instauration de l'état de guerre en Pologne dans la nuit du 12 au 13 décembre 1981 a surpris de nombreux militants du syndicat Solidarité hors des frontières de leur pays. Ces militants se sont regroupés pour continuer la lutte et populariser la résistance du peuple polonais au coup de force de Jaruzelski. En France, un Comité de coordination de Solidarnosc s'est créé à l'appel de quatre dirigeants : Kowalewski, membre du présidium de Solidarité de la région de Lodz ; Blumsztajn, rédacteur de l'Agence de presse Solidarité ; Cywinski, rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire Solidarité et Czarlewski, membre du secrétariat de la Commission nationale de Solidarité.

Après un premier appel (publié dans notre premier numéro de janvier) intitulé : « Ne restez pas les bras croisés à regarder la tentative d'écraser les débuts d'une démocratie en plein cœur de l'Europe », le Comité de Solidarnosc en France lance un nouveau cri d'alarme que nous publions ci-dessous. En plus des initiatives mentionnées ici, nous rappelons que des badges « Solidarnosc » sont disponibles auprès du comité (10,00Fr) — CCP Paris 4950 L — Solidarité Pologne.

## Ne laissez pas le silence s'installer en Pologne !



a été imposée. Il est impensable d'accepter aujourd'hui la logique de Yalta. A de nombreuses reprises, les Polonais ont montré qu'ils ne renonceraient pas à leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Ne tolérez pas l'isolement de la Pologne du reste du monde. Exigez des visas pour vous rendre en Pologne. Aidez-nous

à rassembler des informations dignes de foi. Faites tout ce qui est en votre pouvoir pour briser le mur du silence. Ecrivez des lettres, envoyez des paquets de vivres, prenez la défense de ceux qui sont réprimés ainsi que de leurs familles. Envoyez des lettres de protestation. Créez des comités de solidarité avec le peuple polonais.

Protestez contre la terreur en Pologne. Organisez des meetings et des manifestations. Exigez :

— la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, de tous ceux qui ont été internés dans des camps de concentration sans être jugés et de tous ceux qui sont emprisonnés sous le coup de la loi martiale sous prétexte qu'ils ont organisé le mou-

vement de résistance,

— la levée immédiate de l'état de guerre et le rétablissement des libertés syndicales et démocratiques dans leur ensemble.

Exigez le respect des droits de l'homme dans les camps de concentration et dans les prisons où les dirigeants et les collaborateurs de Solidarité, tout comme ceux d'autres organisations sociales indépendantes, de groupes d'opposition et de milieux exprimant une pensée autonome ont été enfermés. Demandez l'envoi en Pologne de commissions d'enquête formées de représentants de toutes les forces et de tous les courants du mouvement ouvrier, ainsi que des institutions et des organes humanitaires. Ces commissions devraient exiger des informations sur le sort des personnes emprisonnées et internées. Utilisez les liens établis durant la période antérieure entre les travailleurs occidentaux et les travailleurs polonais. Multipliez les jumelages et les parrainages entre les entreprises, les branches, les villes, les régions et les universités afin d'effectuer un travail d'enquête systématique et de couvrir tout le pays d'un réseau de solidarité.

Nous en appelons aux syndicats du monde entier. La proclamation de l'état de guerre représente avant tout un coup porté au mouvement syndical indépendant. Solidarité est l'espoir ouvrier et autogestionnaire de la Pologne. Solidarité a besoin de votre aide dans sa lutte. Défendez les droits des travailleurs polonais. Multipliez les transports d'aide alimentaire et médicale sous contrôle de représentants du mouvement ouvrier de manière à ce que cette aide parvienne à la population. Remettez-la aux paroisses de l'Eglise catholique, la seule institution indépendante qui soit légale à l'heure qu'il est. Faites en sorte que des transports soient aussi organisés directement d'entreprise à entreprise et remettez cette aide aux travailleurs eux-mêmes, non aux commissaires militaires, à l'administration ou à l'appareil du parti. Utilisez à cette fin les parrainages et jumelages.

Collectez de l'argent pour un fonds d'aide aux familles des emprisonnés, des internés et de tous ceux qui sont arrêtés ainsi que pour aider Solidarité qui organise le mouvement de résistance dans le pays. Appuyez matériellement l'idée de la mise en place à l'Occident d'un émetteur radio indépendant du syndicat Solidarité, émettant des programmes pour le peuple polonais.

Exigez des gouvernements de vos pays et des partis politiques qui y sont représentés qu'ils utilisent tous les contacts qu'ils auront avec le gouvernement militaire de Varsovie, que ce soit sur le plan économique, culturel ou politique, pour exiger la libération immédiate des prisonniers politiques, l'abolition de l'état de guerre et le rétablissement des libertés syndicales.

Faites tout le possible pour réaliser l'unité des forces syndicales et politiques du mouvement ouvrier occidental dans son action de solidarité avec Solidarité, avec la classe ouvrière et avec le peuple polonais.

Comité de Coordination du Syndicat Solidarnosc en France  
Paris, le 13 janvier 1981